

DATE DE CONVOCATION : 27 Août 2020

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE –G. MIGNON - M. VILLEGER – MH. AUBINEAU - T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – JP DESLIAS – JF CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEOU – E. PISANI – A. DUBRUN – H. ROSARIO – E. CLEMENTEL - S. DELIMOGES – C. NANGLARD - C. RAFIN.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : C. BONNEAU donne pouvoir à P. ORMECHE - F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLEGER - S. RAYNAUD donne pouvoir à C. RAFIN - P. BERTON donne pouvoir à S. DELIMOGES -

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: C. BONNEAU – F. GUIRAO – S. RAYNAUD – P. BERTON

SECRETAIRE DE SÉANCE : A. DUBRUN

OBJET : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LE Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'élection Municipale du 15 Mars 2020 et l'installation du Conseil Municipal du 27 mai 2020

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un correspondant sécurité routière au sein du Conseil Municipal.

CONSIDÉRANT la candidature de Madame Séverine BROUILLET

Le Conseil Municipal, **PAR 27VOIX POUR**, décide d'élire :

Madame Séverine BROUILLET, correspondant sécurité routière.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE